



Licenciement economique apres une liquidation judiciaire

Par **jojo172**, le **27/01/2016** à **17:22**

bonjour

je vien d'être licencie j'ai reçu un courrier me notifiant mon licenciement je suis convoque par le liquidateur entre Temp mon patron a fait appel je voudrais savoir comment sa se passe pour moi et doige reprendre le travail ou attendre la décision du tribunal car pour l'instant c'est le flou total par contre je n'est pas encore rencontre le liquidateur, quelqu'un aurait il reponce a me donner merci d'avance a tous

Par **P.M.**, le **27/01/2016** à **23:17**

Bonjour,

Si vous êtes convoqué par le liquidateur c'est vraisemblablement pour l'entretien préalable au licenciement qui ne vous est donc pas encore notifié...

Si vous avez déjà été dispensé de venir travailler vous n'avez pas à reprendre le travail mais je vous conseillerais de vous rendre à l'entretien préalable en y étant assisté de préférence par un Représentant du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, par un Conseiller du Salarié, comme cette possibilité doit être rappelée dans la convocation...